

# L'ACCÈS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT À L'ÉCOLE

*S'il est un sujet tabou en milieu scolaire, c'est bien celui-là. Que ce soit au collège ou en primaire, il faut bien souvent constater l'absence de toilettes propres ou présentant un minimum d'hygiène. Au cours des dernières décennies, la plupart des établissements scolaires ont augmenté leur capacité d'accueil, sans pour autant adapter leurs sanitaires, qui ne sont plus aux normes.*

*De plus, ces équipements ne sont pas entretenus et nettoyés en fonction de leur utilisation intensive entre les cours et à certains moments de la journée.*

<sup>1</sup> >>> [www.afpssu.com/sanitaires-scolaires-des-normes-pour-lhygiene-de-nos-enfants](http://www.afpssu.com/sanitaires-scolaires-des-normes-pour-lhygiene-de-nos-enfants)

Un rapport de l'observatoire national de la Sécurité (ONS) a mis en cause le triste état des toilettes scolaires, responsable de stress et de maladies urinaires chez de nombreux élèves : la moitié des élèves affirmaient en souffrir. Le problème est ancien. Les parents de la FCPE, les pédagogues dénoncent la situation. **Avoir accès à des installations sanitaires correctes est une question de**

**dignité.** Il est donc primordial que l'on prenne conscience de ce problème d'ampleur, affirme l'Association française de promotion de la santé dans l'environnement scolaire et universitaire (AFPSESU) <sup>1</sup>, qui se situe dans la lignée des principes défendus par l'Assemblée générale de l'ONU. Cette dernière a instauré la **Journée mondiale des Toilettes, le 19 novembre.**

## Nous demandons aux municipalités et aux intercommunalités :

> **Une démarche de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, en vue d'une mise aux normes des toilettes dans les écoles**

> **Un nombre de nettoyages journaliers adapté, en tenant compte de la fréquentation des sanitaires et des besoins selon les écoles et le nombre d'élèves**

<sup>2</sup> L'essentiel du contenu des directives et recommandations concernant les constructions scolaires conformément au règlement sur les constructions scolaires primaires et secondaires (édition juillet 2002) et l'observatoire national de la sécurité des établissements scolaires est présenté dans le dossier Les sanitaires dans les écoles élémentaires, extrait du rapport de 2007 de l'ONS

>>> <http://tinyurl.com/paz3q2w>

L'aspect matériel de cette question concerne au premier chef les communes chargées de la construction, de la rénovation et de l'entretien de ces toilettes, elles ont la charge de la question de l'équipement sanitaire des écoles<sup>2</sup>. Une autre dimension est aussi souvent abordée lorsque l'on parle de l'accès aux sanitaires à l'école, celle plus générale de la libre circulation des élèves ; même là, les communes peuvent intervenir en aménageant, comme c'est le cas dans plusieurs pays, des toilettes au fond de chaque classe...

**Il est indispensable d'associer tout le monde à la réflexion.** Le rôle des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) dans le premier degré est important, ils connaissent en effet très bien les enfants et jouent un rôle important dans la vie de l'école.

Enfin, l'accessibilité des toilettes aux élèves et personnels en situation de handicap doit également être prise en compte dans le cadre de la réhabilitation ou de la construction de locaux scolaires.

**L**a ville de Paris met en œuvre des moyens importants qui atteignent 580 millions d'euros en 2007 pour la construction, la rénovation, l'entretien et les travaux réalisés dans les 660 écoles (150 000 élèves) et les 110 collèges (70 000 élèves) de la capitale. Sur ce montant, une quinzaine de millions d'euros sont consacrés spécifiquement aux toilettes. La ville reste aussi vigilante sur le maintien en état des sanitaires, en évaluant chaque cas à partir des photos réalisées lors de leur mise en place ou de leur rénovation et un an après.